

## Livres des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 22 mars 2022**, à 19 h 30, au siège social et par visioconférence.

### **Sont présents, mesdames et messieurs :**

Arsenault, Julie,	Laplante, Daniel, <i>en visioconférence</i> ,
Bourgeois, Elen,	Malenfant, Daniel,
Brennan, Stéphane,	Moore, Josianne,
Caron, Nicolas,	Néron, Line,
Chaput, Pierre-Luc,	St-Germain, Karina,
Côté, Daniel,	

### **Avaient prévenu de leur absence, mesdames :**

Ménard, Sylvie,  
Tanguay, Camille.

### **Étaient absents, messieurs :**

Fontaine, Daniel,  
Ladouceur, Jean-Claude.

### **Sont aussi présents, mesdames et messieurs :**

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,  
Camirand, Daniel, secrétaire général et directeur général adjoint,  
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,  
Prévèreault, Nancy, directrice générale adjointe.

### **Sont invités, madame et monsieur :**

Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,  
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

### **Ouverture de la séance**

Madame Julie Arsenault, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

### **Approbation de participation à distance d'un membre du conseil d'administration**

CA-22-03-41

À la suite d'une demande déposée en ce sens, monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Daniel Laplante à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

### **Adoption de l'ordre du jour**

CA-22-03-42

Madame Karina St-Germain propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

**Période de questions**

Aucune question.

**Bloc de résolution et reddition de comptes**

Madame Elen Bourgeois propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 février 2022 et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

CA-22-03-43

- Priorités d'investissement 2022-2023;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modification de plus de 10% du montant initial d'un contrat.

**Point retiré du bloc de résolutions – Modification aux calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'éducation des adultes**

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est unanimement résolu de prendre acte des modifications aux calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'éducation des adultes.

CA-22-03-44

**Politique sur les frais chargés aux parents ou aux usagers (Politique 175)**

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents a notamment comme mandat « d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières » ;

CONSIDÉRANT QU' un comité a été mis sur pied pour l'élaboration d'un projet de politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents recommande au conseil d'administration l'adoption du projet de politique élaboré par ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion a été consulté et est en accord avec le projet de politique;

Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu d'adopter la *Politique relative aux frais exigés aux parents ou aux usagers.*

CA-22-03-45

## Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

### Niveaux des plans d'effectifs du personnel syndiqué

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration approuve annuellement le plafond d'effectifs pour chacune des catégories de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a été consulté sur cette question lors de sa rencontre du 8 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil d'administration d'adopter des balises encadrant les plans d'effectifs plutôt que des plafonds numériques, pour l'année 2022-2023;

CA-22-03-46

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter – en lieu et place d'un plafond d'effectifs en personnel – les balises suivantes encadrant la confection des plans d'effectifs pour l'année 2022-2023 :

1. la prise en compte des besoins des établissements en personnel en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite;
2. le respect des dispositions de la Politique 415 et de la Procédure 416 de dotation du personnel syndiqué;
3. le respect des encadrements et des allocations disponibles;
4. la prise en compte des paramètres budgétaires fournis par le Service des ressources financières afin de respecter les sommes disponibles.

### Répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire dans les écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe 2022 - 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes d'adaptation scolaire est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité consultatif EHDAA, les membres du comité paritaire EHDAA et les membres du comité de parents sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

CA-22-03-47

Madame Line Néron propose et il est unanimement résolu d'adopter la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2022 – 2023, telle que proposée.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

**Cession de terrains de la Municipalité de Saint-Simon pour l'agrandissement d'une école primaire**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a déposé le 13 septembre 2018 une demande au ministère de l'Éducation (MEQ) en vue de l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix, située sur le territoire de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2019, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe se voyait confirmer l'octroi du financement nécessaire pour l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> mars 2022, la Municipalité de Saint-Simon a autorisé la cession des lots 1 840 004 et 6 489 294 du Cadastre du Québec au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe afin de permettre l'agrandissement de l'École Notre-Dame-de-la-Paix, conformément à l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est cédé en échange du lot 1 180 772 du Cadastre du Québec, appartenant au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, afin de permettre l'aménagement d'une placette disponible en priorité pour l'école et ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE la servitude d'égout, de pluvial et d'aqueduc sera autorisée contre le lot 6 489 294 en faveur du lot 1 840 004;

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à signer les documents relatifs à cette cession de terrains de même que tous documents relatifs à ce dossier.

CA-22-03-48

*Madame Elen Bourgeois et monsieur Stéphane Brennan quittent l'assemblée.*

**Demande d'adhésion pour des cartes corporatives**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit nommer des personnes déléguées pour effectuer la gestion du compte de cartes de crédit Desjardins ;

CONSIDÉRANT l'exigence de *Desjardins entreprises* quant au contenu de la résolution devant être adoptée par le conseil d'administration;

## Livres des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

- CONSIDÉRANT les travaux menés par le comité *ad hoc* et les consultations menées notamment auprès du comité de répartition des ressources ;
- CONSIDÉRANT la présentation du dossier effectuée au comité de vérification ;
- CONSIDÉRANT QUE le terme « personne morale » dans ce qui suit désigne le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CA-22-03-49 Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- M<sup>me</sup> Sylvie Girard, directrice, Service des ressources financières
  - M<sup>me</sup> Marie-Josée De Repentigny, directrice adjointe, Service des ressources financières
  - M<sup>me</sup> Hélène Philippon, régisseuse, Service des ressources financières
  - M<sup>me</sup> Annie L'Heureux, analyste, Service des ressources financières
6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

*Madame Elen Bourgeois et monsieur Stéphane Brennan rejoignent l'assemblée.*

**Dépôt des déclarations d'engagement au respect des normes d'éthique et de déontologie**

En vertu de l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de service scolaire francophone*, le secrétaire général, monsieur Daniel Camirand, dépose les déclarations d'engagement au respect de ces normes par les membres du conseil d'administration.

**Rapport du directeur général**

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**Levée de la séance**

Madame Josianne Moore propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

CA-22-03-50

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général